

TOURS > Tours : l'identité « menacée » du lycée Paul-Louis-Courier sans les classes Cham-Chad

Tours : l'identité « menacée » du lycée Paul-Louis-Courier sans les classes Cham-Chad

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 11/12/2023 à 18:00 | Mis à jour le 11/12/2023 à 20:52

ÉDUCATION - TOURS



Des enseignants du lycée Paul-Louis-Courier, mais aussi du conservatoire, ont participé à la mobilisation jeudi 7 décembre 2023 devant la préfecture et le Département.

© Photo NR

Des enseignants de Paul-Louis-Courier estiment l'établissement menacé d'amputation avec la délocalisation des Cham-Chad. Ils demandent un moratoire.

Dans le concert de voix intervenues sur le projet de **délocalisation de classes à horaires aménagés** musique et danse (Cham-Chad) du lycée Paul-Louis-Courier, celles des enseignants manquait.

Lors du **rassemblement de jeudi 7 décembre 2023** devant la préfecture, une professeur du Conservatoire Francis-Poulenc avait brièvement dit, *mezzo voce*, sa crainte pour les emplois. Mais guère plus. Or ceux du lycée Paul-Louis-Courier se trouvent en première ligne de ce programme à part. Nommés en lycée, ils peuvent aussi intervenir auprès de ces élèves qui suivent un parcours de collège (de la 6^e à la 3^e, avec deux classes par niveau), à l'Annexe, un bâtiment situé dans l'enceinte du conservatoire.

Une perte de quinze postes d'après leurs calculs

D'après leurs calculs, ce projet se traduit par la perte de quinze postes. Une « *amputation* » qui concernerait au premier chef les derniers arrivés, obligés d'aller compléter leur service dans un autre établissement.

« Les élèves risquent d'être transférés dans les collèges Michelet et Anatole-France, mais pas les profs. En musique, ceux des deux collèges de délocalisation seront prioritaires, a dit le Directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen). Les autres récupéreront des points, mais rien ne dit qu'ils retrouvent un poste près de leur domicile. Il faut des années pour un poste en centre-ville », expliquent-ils.

Cette possible réduction de voilure de l'établissement nourrit des inquiétudes aussi sur les postes de documentalistes, de conseillers d'éducation et de proviseurs adjoints, prenant exemple sur le lycée Balzac où il n'y en a qu'un seul, contre deux à Paul-Louis-Courier.

Plus dans le registre de l'émotion, l'autre argument qu'ils soulèvent tient à « l'identité même du lycée », avec cette spécificité qui a permis à la vocation de nombre d'artistes d'éclorre. « En plus du conservatoire Francis-Poulenc, des partenaires culturels comme le **Centre chorégraphique national de Tours**, le Théâtre Olympea, le Printemps des poètes, le **Ciclic**, connaissent ce dispositif. Il remplit une mission de service public, ouverte à tous, défendue par des syndicats comme FO et la CGT. Lan dernier, l'établissement a fait l'objet d'une autoévaluation puis d'un rapport avec des inspecteurs, des chefs d'établissements, qui indiquaient que le rapport privilégié avec le conservatoire constituait un atout. Et le 20 octobre dernier, nous apprenions par un courriel le projet de délocalisation voulu depuis deux ans et demi sans que nous en ayons jamais parlé ensemble », déplore une enseignante.

Une « mixité » à Paul-Louis-Courier « qui crée une émulation »

À l'argument de la « mixité sociale » invoqué par le directeur académique, ces professeurs répliquent que, depuis une dizaine d'années, leur établissement recrute aux Fontaines, à Saint-Pierre-des-Corps et pas uniquement à Tours. « On parle d'*entre-soi*, mais qui irait regarder la provenance sociale dans les sports études ? À Paul-Louis-Courier, cette mixité crée une émulation. »

En demandant un moratoire sur cette délocalisation, ces enseignants veulent aussi travailler à l'élargissement de ce recrutement en rapport avec plusieurs structures culturelles. « L'Annexe, le fameux bâtiment situé dans l'enceinte du conservatoire, pourrait accueillir un tiers d'élèves en plus. »

Un peu plus d'une semaine avant les vacances, ils veulent croire sinon au Père Noël, du moins à une bonne nouvelle.

Les sujets associés

A LA UNE LOCAL

TOURS

ÉDUCATION



Raphaël CHAMBRIARD
Journaliste, rédaction de Tours



SES DERNIERS ARTICLES

- > **ABONNÉS** [Tours : le rapport d'expertise attendu pour le château de la Branchoire, symbole de la métropole](#)
- > **ABONNÉS** [Tours : les touristes ont été au rendez-vous en 2023](#)

Tours : 200 personnes pour défendre les classes à horaires aménagés au conservatoire

Publié le 07/12/2023 à 20:14 | Mis à jour le 07/12/2023 à 20:14

ÉDUCATION - TOURS



Enseignants, parents d'élèves, syndicalistes, élus de droite ont participé à la manifestation jeudi 7 décembre au soir devant la préfecture et le conseil départemental.

© (Photo NR)

Plus de 200 personnes étaient rassemblées ce jeudi 7 décembre 2023 devant la préfecture et le Département pour demander l'abandon du projet de délocalisation des classes à horaires aménagés musique et danse.

Jeudi 7 décembre 2023, la pluie n'a pas rebuté parents d'élèves, enseignants et syndicalistes qui protestaient contre le projet de délocalisation des **classes à horaires aménagés musique et danse** (Cham-Chad). Plus de deux cents personnes ont dit leur colère face à cette décision unilatérale. Des enseignants redoutent le démantèlement d'un service public et s'inquiètent pour la suppression de quinze postes de leurs collègues, enseignants dans ces classes. Ceux du conservatoire craignent aussi pour les emplois.

« *Un fleuron d'excellence est attaqué* », soulignent plusieurs personnes. « *Ma fille suit depuis 11 ans ce parcours, heureusement qu'il existe. De nombreux artistes musiciens, chefs d'orchestre, danseurs étoiles, chorégraphes sont sortis du conservatoire de Tours, passés par cet horaire aménagé. L'annexe se trouve en face du conservatoire. Les élèves finissent leurs cours à 14 h 40, traversent la cour pour enchaîner sur le conservatoire. Il est inconcevable de demander à un élève, avec un violoncelle ou une contrebasse, de traverser la rue Colbert à 16 h ou 16 h 30 ou marcher pendant 30 minutes de Michelet pour aller suivre son parcours puis de rattraper ensuite les cours manqués.* »

Un syndicaliste répond à l'argument de la « **mixité sociale** » invoquée par l'Éducation nationale. « *Quand ils ont fermé le collège Pasteur, au Sanitas, ils ont sorti la mixité sociale ; pareil pour le collège Paul-Valéry à Tours-Nord. On s'aperçoit qu'il y a des fermetures ici ou là, au nom de la mixité sociale.* » Ces parents demandent de travailler avec le conseil départemental, compétent pour les collèges et attendent un moratoire sur ce projet de délocalisation. Par leur mobilisation, ils veulent « gagner », comme à Toulouse où le même scénario s'est déroulé.

De Tours à la scène de l'Opéra Bastille : le rêve devient réalité pour le jeune danseur Célian Petit

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 02/12/2023 à 19:22 | Mis à jour le 04/12/2023 à 10:39

DANSE - INDRE-ET-LOIRE



Célian Petit est danseur à l'école de l'Opéra national de Paris depuis deux ans. Il prend aussi des cours de contrebasse.
© (Photo NR, Valérie Pernette)

Élève danseur de l'école de l'Opéra national de Paris, Célian Petit se produira sur la scène de l'Opéra Bastille pour « Casse-noisette » en décembre 2023. Le jeune habitant de Tours rêve de devenir danseur étoile.

Il fait partie des petits rats de l'opéra. Danseur âgé de 12 ans, Célian Petit a intégré l'école de l'Opéra national de Paris en janvier 2022. Il bénéficie, depuis, de cette formation d'excellence et peut participer au ballet. Et ce sera le cas dès le 10 décembre prochain, à l'occasion des représentations de *Casse-noisette*.

Le jeune Tourangeau se produira à dix reprises sur la scène de l'Opéra Bastille. « *Je joue un soldat et je fais partie des douze couples d'invités. En tout, je passe près de 45 minutes sur scène sur les deux heures de spectacle* », décrit Célian, impatient de se produire en public dans ce lieu mythique. L'an dernier, il avait déjà pris part à *Concerto en ré*, mais il n'était resté sur scène « *que cinq minutes* ».



Premiers pas sous le chapiteau du cirque Georget

L'envie de devenir danseur étoile et d'en faire un métier est venue au fil des stages, des cours et, surtout, des représentations en public. Ces « récompenses ». « À 3 ans, il était déjà sur scène sous le chapiteau du cirque Georget à Luynes », retrace Michel Petit, le papa.

Après plusieurs années à participer à des séances de baby cirque, Célian a commencé les cours de danse. Il est entré au **Conservatoire à rayonnement régional (CRR)** de Tours, qui offrait « *les cours les moins chers* ». Et a pu profiter des classes à horaires aménagés (Chad) dès le CE2.

Rémi Bourgeois, l'un des professeurs du CRR, a rapidement repéré les prédispositions de Célian. « *Au bout de deux mois, il m'a interpellé après un cours pour me dire : "Votre fils a quelque chose. Il aura peut-être sa place à l'opéra."* À l'époque, je ne comprenais pas trop... » se rappelle Michel Petit.



Célian peut compter sur le soutien de ses parents, Mélanie et Michel.

© (Photo NR, Valérie Pernette)

Des journées très rythmées et bien remplies

Avec la maman de Célian, ils ont à peine eu le temps de se « *préparer psychologiquement* » que leur fils partait à l'internat pour cinq jours par semaine. Avant même de passer en 6^e (Célian a terminé son année de CM2 à l'école de l'Opéra national de Paris).

« *On ne s'attendait pas à ce qu'il soit pris ! Les sélections sont très exigeantes et on nous avait parlé du critère de la taille, Célian aurait pu trop petit...* » explique Mélanie Morin, la maman, partagée entre la joie, la fierté et l'inquiétude.

Le jeune danseur s'épanouit lui pleinement dans son école, avec des journées très denses et bien rythmées. Les activités scolaires se déroulent en matinée quand les cours de danse et artistiques s'enchaînent l'après-midi. Parfois jusqu'à tard quand un ballet se prépare, comme *Casse-noisette* actuellement.

Pas de quoi fatiguer Célian, qui est « *une vraie pile électrique !* » La vraie « *hantise* » est seulement de rater les auditions de fin d'année et, donc, de devoir quitter l'école.

Heureusement, pour s'entraîner, même quand il est en Indre-et-Loire, Célian peut notamment compter sur une professeur bénévole, Élisabeth Chaffaud. « *Elle l'aide à débloquer ce qu'il n'a pas bien assimilé. Sans elle, il ne sera peut-être plus à l'opéra...* » Le travail est le prix du rêve.



Célian passe des heures à s'entraîner même quand il est en week-end ou en vacances chez ses parents à Tours.

© (Photo NR, Valérie Pernette)



repères

L'importance des classes à horaires aménagés

- > L'annonce du **transfert des classes aménagées pour la musique et la danse (Cham et Chad) du collège Paul-Louis-Courier** aux établissements Michelet et Anatole-France a fait bondir les parents de Célian Petit.
- > Ils saluent l'organisation encore en place et dont a pu bénéficier leur fils à Tours avec la scolarité et les cours de danse au même endroit. « *Scinder les lieux des cours de danse et le collège, c'est du grand n'importe quoi ! Là, au moins, les enfants partagent le même intérêt. Envoyer un jeune garçon danseur dans un autre collège... Ce sera compliqué pour lui. Il va s'en prendre plein la tête, surtout pour un garçon. Et comment s'organiser pour les trajets ?* »
- > Mélanie Morin et Michel Petit en sont persuadés : le parcours de fils a été possible grâce aux **horaires aménagés** de l'école Francis-Poulenc.

Un lourd engagement financier pour les parents

Mélanie Morin et Michel Petit soutiennent pleinement leur fils dans ses choix. Ils se sacrifient même au sens strict pour qu'il puisse poursuivre son rêve dans les meilleures conditions possible. « *J'ai vendu ma voiture et j'ai choisi de ne pas avoir internet* », précise notamment le papa vivant à Tours-Nord, à deux pas d'une station de tramway.

L'agent SNCF regrette qu'aucune « *aide financière* » ne vienne les aider comme, par exemple, pour les sportifs de haut niveau : « *On ne sait pas vraiment vers qui se tourner... Pour un dossier demandé par la Ville, on a calculé que nous dépensions entre 15 et 18.000 € par an. Les allers-retours, les frais d'hôtel, les frais de restauration : quand Célian a des représentations à Paris, nous devons nous loger* », explique la maman, qui regrette aussi de n'avoir « *aucun passe-droit* » pour assister aux représentations à l'opéra.

Intérimaire, elle ne cache pas qu'elle ne pourra même pas aller applaudir son fils pour *Casse-noisette*. Trop cher.

Tours : classes à horaires aménagés musique, « Mais quel entre-soi ? »

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 01/12/2023 à 18:57 | Mis à jour le 02/12/2023 à 13:46

ÉDUCATION - TOURS



Les filles de Marc Harfouch jouent ensemble. Au violon, Sandra, 10 ans, en CM2, et sa soeur Christina, 9 ans, en CM1, suivent les classes à horaires aménagés en musique à l'école Francis-Poulenc.

© (Photo Marc Harfouch)

Père de deux filles en classes à horaires aménagés musique, Marc Harfouch ne comprend pas les raisons de la délocalisation. Il voit les problèmes d'organisation.

Depuis des semaines, la **délocalisation des Classes à horaires aménagés** musiques et danse (Cham-Chad) est devenue une affaire publique. L'orchestre des opposants gonfle, gronde.

D'anciens élèves reconnaissants envers ce dispositif, des parents, **des élus**, essaient de faire revenir sur ses positions l'Éducation nationale. Pour justifier sa décision, elle argue vouloir développer la « *mixité sociale* » et ne veut plus du « *collège du conservatoire* », avec son entre-soi, sous-entendu les enfants du quartier Mirabeau-cathédrale. Entre-soi, privilèges : des notions dans lesquelles se reconnaît mal un parent d'élèves, Marc Harfouch, né Mohamed, en Syrie voilà 39 ans.

Aucune concertation avant l'annonce

Ce tromboniste est arrivé en France en 2011, comme étudiant boursier, avec 4 compatriotes. Après, il a passé un an aux États-Unis, où sont nées ses filles (elles ont les nationalités syrienne, américaine et française), puis est revenu en France où il a eu un troisième enfant, avec sa femme originaire d'Homs. Lui vivait à Tartous, sur la côte méditerranéenne. Aujourd'hui, cette famille unie, domiciliée à Tours-Nord, représente un modèle d'intégration.

Les deux filles scolarisées à l'école Charles-Péguy ont suivi un éveil musical et un cours d'instrument. L'aînée âgée de 10 ans, en CM2, joue du violon et la cadette, 9 ans, du violoncelle. Elles sont scolarisées à l'école Francis-Poulenc, avec cinq heures et demie de musique pour l'une et presque six heures pour l'autre avec le chant.

Leur père espère que le même niveau de pratique artistique sera conservé. « *De l'entre-soi ? Mais nous ne fréquentons pas les autres parents. Je sais qu'il y a aussi une famille d'origine arménienne, mais guère plus. Maintenant que nous faisons cause commune, nous nous connaissons un peu plus, mais à peine. On veut faire croire que ces enfants sont des privilégiés de Poudlard, comme dans Harry Potter, mais c'est faux.* »

Des questions sans réponses

Pour avoir été enseignant sous contrat et même professeur principal dans un collège à Thouars (Deux-Sèvres), à une heure et demie de Tours, il pense que les enfants musiciens, souvent bons en classe car stimulés par leur pratique, pourraient être stigmatisés par les autres, traités « d'intellos à lunettes. » « Pourquoi changer ? Pourquoi aller aux collèges Anatole-France et Michelet ? Pour obtenir de meilleurs résultats au brevet avec des enfants musiciens ? Depuis deux ans et demi que l'Éducation nationale travaille sur ce dossier, elle n'a jamais trouvé le temps de consulter les parents, d'échanger avec eux ? » L'argument de la mixité ne le convainc pas.

Mais surtout, il voit les problèmes d'organisation, de transport, auxquels personne n'a répondu. « Il était déjà compliqué d'aller de l'école Péguy avec une sortie à 16 h 30 pour arriver au conservatoire à 17 h. Souvent, nous arrivions en retard. Au moins, maintenant qu'elles restent à l'école primaire Francis-Poulenc, la question de la sécurité est réglée. Et puis on nous annonce brutalement la délocalisation à Michelet ou Anatole-France pour la rentrée. Une telle annonce m'a frustré. Tout l'emploi du temps menace d'être chamboulé. Je risque de devoir déposer les filles à deux endroits différents, peut-être à la même heure, plus le garçon à Tours-Nord. Pour la petite, je pense demander une dérogation pour une inscription à Mirabeau, proche du conservatoire. Ma femme travaille, moi je suis inscrit en formation de développeur dans l'informatique, comment faire ? » Autant de questions pour lesquelles il n'a pas encore eu de réponses, une fausse note.

Une lettre envoyée au ministre Attal

Ancien député, Philippe Chalumeau a écrit au ministre Gabriel Attal pour « solliciter » sa « haute bienveillance ». « Ouvertes en 1967, ces classes aménagées d'enseignement public furent les premières mises en place en France, et un véritable exemple pour toutes celles qui ont été créées. Elles constituent un réel marqueur tourangeau, dont le succès tient sans doute et en premier lieu au regroupement unique, sur un même site géographique, du Conservatoire Régional Francis-Poulenc, d'une école primaire, d'un lycée, d'un collège et d'une faculté de musicologie. Cette proximité permet de proposer des parcours d'excellence, des synergies d'enseignements, des facilités matérielles et logistiques exceptionnelles pour les élèves, leur offrant la possibilité de s'investir pleinement dans leur enseignement artistique, sans négliger l'enseignement général indispensable à la naissance d'artistes accomplis, de professionnels et d'amateurs éclairés. » Il évoque une « décision autoritaire et brutale de la DASEN d'Indre-et-Loire, motivée par une volonté égalitariste aveugle et prise sans informer au préalable. » Pour lui, ce système a fait ses preuves et permis de découvrir des talents, « issus de tous les milieux ».



France Musique – 28/11/2023

Pour écouter le podcast : [À Tours, colère contre la délocalisation de classes à horaires aménagés musique et danse \(radiofrance.fr\)](#)

À Tours, colère contre la délocalisation de classes à horaires aménagés musique et danse

Mardi 28 novembre 2023

▶ ÉCOUTER (3 MIN)



"L'enseignement artistique en danger à Tours", écrit un collectif de parents d'élèves ©Getty - kyotokushige

Les collégiens étudiaient jusqu'ici sur le site du Conservatoire à Rayonnement régional (CRR). Leur cursus, fondé en 1967, sera déplacé dans deux autres collèges. Une pétition contre la décision a recueilli plus de 3500 signatures.

"L'enseignement artistique en danger à Tours". C'est la formule employée par un collectif de parents d'élèves. En cause, la délocalisation dès la rentrée prochaine de classes CHAM et CHAD, ces classes à horaires aménagés pour la musique et pour la danse. Les collégiens étudiaient jusqu'ici sur le site du conservatoire de Tours et leur cursus, fondée en 1967, sera déplacé dans deux autres collèges. [Une pétition](#) contre cette décision a recueilli à ce jour plus de 3500 signatures.

"Ma fille ne comprend pas"

Les élèves et leurs parents ne décolèrent pas depuis l'annonce, il y a un peu plus d'un mois. *"Ma fille ne comprend pas, parce qu'elle voit que pour l'instant tout marche bien. On lui permet de pratiquer son instrument, de pratiquer la formation musicale..."*, indique Estelle Ouvrard, maman d'une élève de 5e scolarisée en classe CHAM : *"On enlèverait les collégiens de cette enceinte commune entre le conservatoire, le collège, le lycée, et même la faculté de musicologie de Tours, pour les dispatcher dans des classes cursus normal".*

Les parents demandent "la suspension du projet pour pouvoir en discuter, et faire des études d'impact et de conséquences". Un projet qui affecterait selon eux la scolarité des élèves, l'un des collèges choisis se situant par exemple à 20 minutes à pied du conservatoire : "Les emplois du temps sont justement faits en fonction, c'est-à-dire que parfois un enfant finit à 14h40, et à 14h45 commence son cours d'instrument ou son cours de danse."

À lire aussi : [Classes à horaires aménagés : comment ça marche ?](#)

"Il faut tout faire pour maintenir ce genre de structure"

"Ce n'est pas simplement par facilité, mais c'est parce qu'il y a des instruments en jeu, parce qu'il y a des déplacements qui sont chronophages", pointe la pianiste Anne Le Bozec, qui comme des centaines de musiciens professionnels est passée par cette classe CHAM. "Là, le mot qui m'est venu, c'est 'quel gâchis'. Quel gâchis de ne pas se rendre compte qu'il faut tout faire pour maintenir ce genre de structure. Et s'il s'agit d'ouvrir les enseignements, pourquoi ne pas faire venir au sein de ces structures des enfants qui n'ont pas forcément la chance, justement, d'avoir eu de la musique auprès d'eux, plutôt que de démanteler quelque chose qui marche admirablement bien."

Pour Anne Le Bozec, "il faut se battre pour que cette 'spécificité', si on l'appelle comme ça, ne soit plus considérée comme une spécificité mais comme une chance, qu'il faut peut-être plus largement partager." "Tout le monde est très remonté contre le projet", glisse aussi un professeur du conservatoire de Tours, qui souhaite rester anonyme car tenu aux droits de réserve : "Nous sommes là pour former les collégiens, mais dans des conditions de travail qui leur sont favorables."

L'annexe de "l'entre-soi" ?

Mais ces classes CHAM et CHAD alimenteraient un entre-soi. C'est l'un des arguments de Christian Mendivé, directeur académique des services de l'éducation en Indre-et-Loire : "Les collégiens restent dans l'entre-soi, nous ne sommes donc pas en conformité avec les circulaires qui encadrent l'organisation des classes CHAM/CHAD". Et les cours se déroulent dans l'annexe d'un lycée, ajoute-t-il, qui n'a "rien de réglementaire" : "Ce n'est pas la vocation de l'école ou de l'école publique, de l'éducation, que d'entretenir ce genre de choses. Parce que nous devons tous apprendre à faire société, et savoir aussi accepter la différence de nos trajectoires, la différence de nos vocations. Dans un vivre ensemble que nous devons aujourd'hui à l'école préserver."

Le projet inquiète aussi car il rappelle un épisode récent : l'annonce de [la fermeture du lycée Brassens à Paris](#), qui accueillait aussi des classes CHAM et CHAD. À Tours, le directeur académique rassure : les collégiens déjà scolarisés pourront terminer leur cursus sur site. Et les nouvelles classes devraient permettre, sur le papier, le même volume horaire d'enseignement artistique.

Tours : les politiques demandent un moratoire pour les classes à horaires aménagés musique et danse

Publié le 27/11/2023 à 19:38 | Mis à jour le 27/11/2023 à 19:38

ÉDUCATION - TOURS



L'Éducation nationale a voulu délocaliser les Classes à horaires aménagés par souci de « mixité ».
© (Photo archives NR)

La délocalisation des Classes à horaires aménagées musique et danse (Cham-Chad), de Paul-Louis-Courier aux collèges Michelet et Anatole-France, devient une affaire politique. Des conseillers départementaux de droite (Barbara Darnet-Malaquin, Brice Droineau, Cécile Chevillard et Olivier Lebreton) demandent un moratoire sur la **fermeture du dispositif de Classes à horaires aménagées**.

« La suspension de cette décision hâtive nous semble nécessaire : les aménagements indispensables à l'éducation artistique se font au sein du conservatoire à rayonnement régional dans un creuset de créativité qui stimule chaque élève et fait de l'établissement public une chance pour les élèves qui le fréquentent depuis près d'un demi-siècle », écrivent-ils.

« Un signal d'alarme »

Le groupe Tours ma ville (Affiwa Metreau, Mélanie Fortier, Bertrand Rouzier) réagit aussi. « Cette décision violente, prise unilatéralement et sans aucune concertation, a été imposée avec brutalité et en dépit de toute humanité ou de prise en considération des parents, des élèves et des professeurs qui voient leurs vies ainsi chamboulées. » Lui aussi demande un moratoire. Le trio reproche à la majorité de ne pas se mobiliser pour maintenir ce dispositif à Paul-Louis-Courier. « La mobilisation massive du territoire et la pétition qui regroupe plus de 3.600 signatures devraient sonner comme un signal d'alarme aux oreilles de nos élus du conseil municipal. »

Pour mémoire, l'Éducation nationale a choisi de délocaliser ce dispositif dans les collèges Anatole-France et Michelet et non plus à Paul-Louis-Courier, par souci de mixité. Mais les **parents d'élèves restent mobilisés** contre cette décision dont ils pensent que les « conséquences seraient désastreuses ».

Tours : les parents d'élèves du collège Paul-Louis-Courier restent mobilisés

Publié le 21/11/2023 à 17:55 | Mis à jour le 21/11/2023 à 17:55

ÉDUCATION - INDRE-ET-LOIRE



Le conservatoire accueille les collégiens de Cham-Chad de Paul-Louis-Courier.

© (Photo archives NR)

Une réunion organisée la semaine dernière avec l'Éducation nationale n'a pas répondu aux interrogations des parents d'élèves.

« Nous demandons la mobilisation du conseil départemental, du conseil régional et de la Ville de Tours afin de suspendre ce projet de délocalisation et de renforcer cette formation d'excellence au sein du service public. » Les parents d'élèves des classes Cham-Chad ne décollèrent pas.

Dans un communiqué de presse, les parents d'élèves expliquent avoir eu une réunion avec **Christian Mendivé**, directeur académique d'Indre-et-Loire, le 17 novembre dernier. Une entrevue où il leur a été expliqué le nouveau dispositif qui sera mis en place.

« L'aménagement d'horaires serait réduit à seulement deux après-midi d'enseignement au conservatoire au lieu de quatre aujourd'hui », expliquent les parents, qui ajoutent qu'« aucune organisation de transport ou de surveillance lors des trajets ne serait proposée ».

Favoriser la mixité

Les parents d'élèves, réunis au sein d'un collectif, expliquent vouloir poursuivre leur mobilisation « contre cette décision dont les conséquences seraient désastreuses si elle était appliquée : mise en danger des capacités d'apprentissage scolaire et artistique des enfants, problèmes de sécurité, fatigue des enfants, destruction d'un service public. »

> **À LIRE AUSSI.** [Tours : les classes à horaires aménagés musique et danse transférées à la rentrée 2024](#)

Maintenu certes, mais transféré dans les établissements dans deux autres collèges : Anatole-France et Michelet. Une décision que l'Éducation nationale justifie notamment pour favoriser la mixité sociale.

Tours : les classes à horaires aménagés musique et danse transférées à la rentrée 2024

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 07/11/2023 à 12:30 | Mis à jour le 07/11/2023 à 19:16

COLLÈGES - TOURS



Le conservatoire continuera à accueillir les classes à horaires aménagés de danse et de musique.
© (Photo archives NR)

Des parents d'élèves se mobilisent contre le transfert de classes aménagées pour la musique et la danse du collège Paul-Louis-Courier. Elles iront à la rentrée aux collèges Michelet et Anatole-France pour les nouveaux inscrits.

La réaction des parents d'élèves a été menée tambour battant : ils ont mis en ligne dimanche 5 novembre 2023 [une pétition](#) pour la suspension du projet de délocalisation des classes à horaires aménagés musique et danse (Cham-Chad). Les parents du collège Paul-Louis-Courier l'avaient appris vendredi 20 octobre.

Cette pétition a recueilli plus de 1.800 signatures pour défendre le dispositif en vigueur au collège avec, aussi, des cours au lycée et au conservatoire Francis-Poulenc.

Ces parents « contestent la brutalité, la pertinence et la méthode. Ils dénoncent la non-concertation et demandent à la Direction des services de l'Éducation nationale que soient ouverts et analysés en détail la situation de l'établissement ouvert en 1967 et les enjeux d'une telle décision prise unilatéralement. »

Une mesure voulue pour développer la mixité

« Ce travail doit être effectué avec l'ensemble des instances et des services chargés de la vie scolaire au conseil départemental, à la Région Centre-Val de Loire, à la Ville de Tours et son conservatoire à rayonnement régional (CRR), à la Direction régionale des affaires culturelles ainsi qu'avec les principaux concernés : les élèves, leurs parents et le corps enseignant dans son ensemble », poursuivent-ils.

Dès le 21 octobre, un collectif de parents et d'enseignants se sont mobilisés. « De nombreuses interlocutrices et interlocuteurs concernés n'étaient pas saisis de ce dossier et d'autre part qu'aucune solution n'est encore prévue pour accueillir les élèves dans d'autres établissements, pour articuler leurs emplois du temps singuliers, ni pour gérer, par exemple, la sécurité, la responsabilité et le temps perdu des élèves pendant les trajets entre collège et conservatoire. »

Joint par *La Nouvelle République*, le directeur académique, [Christian Mendivé](#), indique que ce dispositif est maintenu, mais transféré de Paul-Louis-Courier dans deux autres collèges : Anatole-France et Michelet. Ce changement ne s'appliquera à la rentrée 2024 qu'aux nouveaux élèves, pas à tous ceux déjà en cours de cursus (environ 170 élèves en tout). Ils le poursuivront dans des modalités que Christian Mendivé compte expliquer aux parents dans les prochains jours.

Ce changement avait été demandé par l'établissement à la direction académique engagée dans cette réflexion depuis deux ans et demi. La Ville n'a rien à faire dans cette décision.

Les élèves intégrés aux autres collégiens

L'Éducation nationale justifie cette position par le souhait de **développer la mixité** car les collégiens des Cham-Chad restaient toujours entre eux, y compris pour l'apprentissage de disciplines autres que la musique et la danse. Un effet d'entre-soi, de « collège du conservatoire », plus du goût de l'Éducation nationale. À la rentrée prochaine, les nouveaux inscrits seront donc intégrés dans tous les cours avec les autres élèves des deux collèges concernés. Ils continueront aussi à aller au conservatoire pour la musique et la danse.

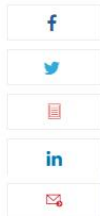
La Nouvelle République – 06/11/2023

TOURS > Tours : une pétition pour les horaires aménagés en musique et danse

Tours : une pétition pour les horaires aménagés en musique et danse

Publié le 06/11/2023 à 18:48 | Mis à jour le 06/11/2023 à 18:52

ÉDUCATION - TOURS



Le conservatoire accueille les collégiens de Cham-Chad de Paul-Louis-Courier.
© (Photo archives NR)

Des parents se mobilisent, via une pétition, contre la fermeture d'un dispositif de classes à horaires aménagés en musique et en danse. Des collégiens de Paul-Louis-Courier sont accueillis au conservatoire Poulenc.

L'annonce de la fermeture, à la rentrée 2024, du dispositif Classe à horaires aménagés musique et danse (**CHAM-CHAD**) au collège Paul-Louis-Courier, dans les locaux du conservatoire Francis-Poulenc, suscite la colère. Huit classes sont concernées.

Des parents d'élèves ont lancé dimanche 5 novembre 2023 une [pétition sur internet](#) pour la suspension du projet de délocalisation. « Les concours d'entrée en 6^e Cham-Chad sont programmés au printemps 2024 mais personne ne peut aujourd'hui décrire les futures conditions d'accueil des élèves : établissements concernés, emplois du temps, organisation des trajets, responsabilité des enfants sur le temps scolaire... L'éventualité du regroupement des élèves dans un autre collège à la rentrée 2024 soulève une série de questions non traitées et non réglées à ce jour : quid des capacités du futur établissement à accueillir deux nouvelles classes dès 2024, quatre en 2025, six en 2026 puis huit à partir de 2027 (nombre d'élèves par classes, disponibilités des locaux et équipements, cantine, organisation périscolaire ?) »

Déjà près de 1.500 signatures

Près de 1.500 personnes ont déjà signé cette pétition pour sauver ce dispositif à la qualité reconnue. Une ancienne élève, Caroline, dit même que sans lui, sa vie « serait aujourd'hui bien différente ». D'après un autre témoignage, des parents ont réussi à sauver ces classes à Toulouse grâce à une forte mobilisation. Ce dossier prend aussi une coloration politique avec un communiqué du groupe Tours nous rassemble. « Les futurs élèves de 6^e Cham et Chad demeurent dans le flou le plus total quant à leur avenir à la rentrée prochaine. L'absence de concertation et d'information relève encore une fois d'une méthode brutale, qui plus est pendant les vacances scolaires, pour tenter d'échapper à toute forme possible de discussion et de concertation », écrit le groupe de Christophe Bouchet.

Sans y parvenir, nous avons essayé de joindre l'inspection d'académie pour en savoir plus sur cette décision et si ce dispositif est appelé à aller ailleurs.